



Etablissement Public Foncier  
de Grand Est

Etablissement Public Foncier de  
Grand Est  
Service Opérationnel DTS

**MARCHÉ PUBLIC**  
MARCHÉ DE TRAVAUX

NOMEXY - Travaux de  
requalification de la filature et  
teinturerie  
Lot Travaux de mise en sécurité,  
curage, désamiantage,  
déplombage déconstruction,  
gestion de pollution

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

23-123

Date limite de remise des plis

**22/01/2024 à 12:00**

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Etablissement Public Foncier de Grand Est

Service Opérationnel DTS

Représentant : Monsieur Alain TOUBOL Directeur général

Adresse : EPFGE

Rue Robert Blum - C.S. 10245

54701 PONT A MOUSSON CEDEX

Téléphone : 03 83 80 40 20

Courriel : [contact@epfge.fr](mailto:contact@epfge.fr)

Site internet : <https://www.epfge.fr/>

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **NOMEXY (88) - Travaux de requalification de la filature et de la teinturerie.**

Le présent marché a pour objet les travaux de : **mise en sécurité, curage, désamiantage, déplombage déconstruction, gestion de pollution.**

| Code CPV   | Libellé CPV                                   |
|------------|-----------------------------------------------|
| 45262660-5 | Travaux de désamiantage                       |
| 45111100-9 | Travaux de démolition                         |
| 90732300-0 | Traitement et réhabilitation des sols pollués |

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

|                                                                                     |                                |                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Objet du contrat               | NOMEXY - Travaux de requalification de la filature et de la teinturerie - Lot Travaux de mise en sécurité, curage, désamiantage, déplombage déconstruction, gestion de pollution |
|  | Acheteur                       | Etablissement Public Foncier de Grand Est                                                                                                                                        |
|  | Type de contrat                | Marché ordinaire de travaux                                                                                                                                                      |
|  | Structure                      | Lot unique                                                                                                                                                                       |
|  | Lieu d'exécution               | 49 rue d'Alsace, 88440 NOMEXY                                                                                                                                                    |
|  | Délai                          | 13 Mois à compter de l'OS de démarrage : démarrage envisagé mars 2024                                                                                                            |
|  | Social - Développement durable | - Clause sociale<br>- Clause environnementale                                                                                                                                    |
|  | Variation des prix             | Révisibles (formule), formule $0,15+0,85*(Im/I0)$                                                                                                                                |
|  | Nature des prix                | Prix forfaitaires                                                                                                                                                                |

## ■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants :

Le planning de l'opération est extrêmement contraint car le projet d'aménagement de la ville de NOMEXY prévoit un démarrage des travaux de la première phase d'aménagement à compter de juillet 2024. Cette date butoir engendre à minima un renforcement conséquent des moyens matériels et humains devant être affectés à l'opération avec la gestion des risques directement liés à cette forte augmentation.

La phase 1 nécessite que les travaux de curage, désamiantage, déconstruction et gestion de pollution interviennent simultanément dans un laps de temps très réduit et sur une emprise réduite.

## **Clauses d'insertion par l'activité économique**

L'acheteur souhaite mettre la commande publique au service de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle.

En application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, l'entreprise soumissionnaire doit, pour l'exécution du marché, proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Ainsi, le candidat retenu pourra se voir confier des prestations entrant dans le cadre d'une démarche d'insertion ou des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'un atelier et chantier d'insertion régis par l'article L.5123-15 du code du travail. Ces prestations prennent appui sur les activités mentionnées au présent marché qui ne sont que le support de la démarche d'insertion objet du marché.

Attention : les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera déclarée non conforme au motif du non-respect du cahier des charges.

## **2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE**

---

### **■ Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

### **■ Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

### **■ Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC : Règlement de la consultation
- AE : Acte d'engagement
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières et les annexes
- BPU : Bordereau de prix unitaire
- DPGF : Décomposition du prix global et forfaitaire
- DQE : Détail quantitatif estimatif
- Plans : Plan de déconstruction / Plan de rendu
- Planning
- Déclaration sur l'honneur : Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation (modèle fourni par l'acheteur).
- PGC : Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### **■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site :

- soit le 05 janvier à 09h00
- soit le 09 janvier à 09h00

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera signée par l'acheteur lors

de la visite. L'entreprise devra se munir de **DEUX exemplaires** de l'attestation de visite, qui seront signés par l'acheteur à l'issue de celle-ci. Un exemplaire sera conservé par le candidat, et un autre par l'acheteur.

Adresse : rendez-vous au 49 rue d'Alsace, 88440 NOMEXY. Stationnement sur le parking du supermarché Colruyt en face du portail principal du site.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre en tant que titulaire et cotraitant d'un ou plusieurs groupements. En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

*Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).*

*Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.*

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document                                                     | Descriptif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Situation juridique</b>                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Lettre de candidature (DC1)                                  | <i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>                                                                                                                                                                                                                       |
| Déclaration du candidat (DC2)                                | <i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Capacité économique et financière</b>                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Chiffre d'affaires                                           | <i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Il est demandé au candidat qui s'appuie sur les capacités financières d'une autre entreprise de fournir un engagement de cette dernière.</i> |
| <b>Capacité technique et professionnelle : minima exigés</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens humains                    | <i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Moyens techniques                 | <i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Qualifications professionnelles   | <p>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualification Qualibat 1552 (ou équivalente) : traitement de l'amiante pour les activités « ouvrages extérieurs de bâtiment » et « ouvrages intérieurs de bâtiment », obligatoire pour l'entreprise qui réalisera les travaux de retrait des matériaux et produits contenant de l'amiante, ainsi que justification de la maîtrise des processus qui seraient utilisés pour les travaux.</li> <li>• Qualification Qualibat 1161 (ou équivalente) : travaux de curage (la preuve de la qualification pouvant être apportée par tout moyen et notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux équivalentes).</li> <li>• Qualification Qualibat 1112 (ou équivalente) : démolition (technicité confirmée, la preuve de la qualification pouvant être apportée par tout moyen et notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux équivalentes).</li> <li>• Travail au contact du plomb (la preuve de la qualification pouvant être apportée par tout moyen et notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux équivalentes).</li> <li>• Les travaux de mouvement de terre et de gravats devront être réalisés par une entreprise certifiée LNE : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ B : Ingénierie des travaux de réhabilitation (NF X 31-620 partie 3),</li> <li>✓ C : Exécution des travaux de réhabilitation (NF X 31-620 partie 4).</li> </ul> </li> </ul> |
| Références Travaux                | <i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Titres d'études et professionnels | <i>Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Autres justificatifs</b>       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Déclaration sur l'honneur         | <i>Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation (modèle fourni par l'acheteur).</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document             | Descriptif                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AE                   | <i>Acte d'engagement</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| BPU                  | <i>Bordereau de prix unitaire</i>                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| CCAP                 | <i>Cahier des clauses administratives particulières</i>                                                                                                                                                                                                                                                  |
| CCTP                 | <i>Cahier des clauses techniques particulières</i>                                                                                                                                                                                                                                                       |
| DPGF                 | <i>Décomposition du prix global et forfaitaire</i>                                                                                                                                                                                                                                                       |
| DQE                  | <i>Détail quantitatif estimatif</i>                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Mémoire technique    | <i>Mémoire technique</i><br><i>Cette note méthodologique ne devra pas excéder 50 pages recto. Les pages des mémoires qui iraient au-delà de cette limite ne seraient pas analysées. La page de garde, les éventuels CV, fiches produits et déclaration ne sont pas pris en compte dans cette limite.</i> |
| Plans/coupes/schémas | <i>Tous les éléments graphiques que l'entreprise jugera utile de joindre pour expliciter sa méthodologie d'intervention, les zonages, les phasages et sa gestion globale du chantier et de ses abords tenant compte des contraintes de l'opération.</i>                                                  |
| Planning             | <i>Le planning prévisionnel des travaux tenant compte des impératifs de l'acheteur.</i>                                                                                                                                                                                                                  |

#### ■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

EPFGE  
Rue Robert Blum - C.S. 10245  
54701 PONT A MOUSSON CEDEX  
Contact : Plateforme des achats de l'Etat - PLACE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat

ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

#### ■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

#### ■ Opérateurs économiques distincts :

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

#### ■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en

recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

#### ■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

#### ■ Critères de jugement des offres :

Les critères de jugement des offres, et leur pondération, sont les suivants :

| Critère et pondération     | Descriptif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Valeur technique (60 %) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| - sous-critère 1 (15 pts)  | La qualité et la quantité des moyens humains (encadrant, opérateur, ouvrier qualifié, les attestations de formation, les CV, etc.) et techniques (adéquation avec les besoins des travaux dans le respect des délais) affectés à l'opération.                                                                                                |
| - sous-critère 2 (30 pts)  | La méthodologie employée pour la réalisation des travaux (organisation générale, coordination des tâches, gestion de la coactivité, gestion du chantier et des accès, phasage, SOGED, hygiène, sécurité, description des procédés et qualité d'exécution, respect des clauses environnementales, gestion des déchets, technicité, planning). |
| - sous-critère 3 (15 pts)  | Prise en compte des contraintes du site et de l'opération (gestion des nuisances, organisation et moyens mis en œuvre pour respecter l'environnement urbain et contraint).                                                                                                                                                                   |
| 2. Prix (40 %)             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

Le critère valeur technique sera noté sur 60 points. Toute note inférieure à 30 points sera éliminatoire.

Le prix des prestations sera noté sur 40 points.

La note maximale du critère prix sera attribué à l'offre la moins disante, les autres offres obtiendront une note inversement proportionnelle.

En cas d'égalité totale de points entre plusieurs candidats, le classement sera effectué sur la base du critère « valeur technique ».

#### Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

|                  |                                                                                                     |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation. |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée       | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Offre irrégulière        | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.                                                                                                |
| Offre inacceptable       | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.                                                                                                                                                                                                                                                          |

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. La réponse est adressée au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Nancy  
5, Place de la Carrière  
C.O. n° 20038  
54036 NANCY Cedex  
Téléphone : 03 83 17 43 43  
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr  
Télécopie : 03 83 17 43 50  
Site internet : <http://nancy.tribunal-administratif.fr/>

### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel

par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles** : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

**Informations de l'attributaire** : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

**Réutilisation des données** : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.



**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)